

En 2015, ce que la suédoise vous a fait perdre ou gagner

BUDGET « Le Soir » a analysé l'impact du gouvernement Michel sur votre portefeuille

- Les premières mesures votées par la suédoise sont entrées en vigueur en 2015.
- Elles ont plutôt servi les intérêts des personnes gagnant moins de 2.400 euros brut par mois.

Le gouvernement promet 100 euros de plus par mois aux bas et moyens salaires à l'horizon 2020. Il annonce également des hausses progressives d'accises sur l'alcool, le tabac, le diesel. Idem pour certaines taxes sur le capital. Mais 2020, c'est loin. Très loin. Entre-temps, il peut encore se passer beaucoup de choses (comme des ajustements budgétaires délicats).

Sans se risquer à de lointaines projections, nous avons donc réalisé un exercice concret : lister les mesures déjà votées et calculer leur impact sur le pouvoir d'achat. Impossible d'en sortir un chiffre moyen, car de trop nombreux paramètres interviennent (consommation, salaire, addictions). Mais certaines tendances se dégagent : la suédoise a plutôt servi les intérêts des personnes gagnant moins de 2.400 euros brut par mois. Au-delà, les résultats sont nettement moins folichons, avec une baisse des revenus annuels quasi généralisée.

1 Hausse des frais forfaitaires. Commençons par le positif. Le 1^{er} janvier 2015, Charles Michel a offert son premier cadeau fiscal. Pour les contribuables qui déduisent des frais professionnels de manière forfaitaire (la majorité), 450 millions ont été débloqués pour augmenter le forfait déductible (117 millions à charge des Régions).

En déduisant plus, votre salaire imposable est réduit. Vous payez donc moins d'impôt, ce qui augmente votre salaire poche. En 2015, cette mesure a rapporté de 137 à 171 euros net par an pour les salaires mensuels de respectivement 1.400 à 4.800 euros brut. Au-delà, le gain diminue jusqu'à un seuil de 70 euros.

En 2016, une nouvelle hausse des frais déductibles est prévue, à laquelle devrait s'ajouter une révision de la tranche d'imposition à 30 %. L'enveloppe de 2016 est

plus conséquente : 1,3 milliard.

2 Bonus à l'emploi. Autre mesure qui donne le sourire aux bas salaires : le renforcement du bonus à l'emploi (plus connu sous sa dénomination flamande de werkbonus). Depuis août 2015, ce bonus a été boosté. Avant cette date, les personnes gagnant moins de 1.502 euros brut par mois obtenaient une réduction mensuelle de leurs cotisations sociales de 184 euros. Depuis août, cet avantage est passé à 190 euros pour les salaires inférieurs à 1.547 euros brut par mois. Au-delà de ce salaire, le bonus à l'emploi offre un dégressif et devient nul à partir de 2.413 euros de brut mensuel.

Notons que ce bonus est double. Car, en plus de réduire les cotisations dues, il offre une réduction d'impôt. Avant le mois d'août, cette réduction était de 14,4 % du werkbonus. Depuis août, l'équipe Michel propose un taux de 17,8 %. Au total, même si les contribuables ne profitent de l'augmentation du werkbonus que depuis août, le gain de salaire poche oscille entre 50 et 80 euros pour les salariés qui gagnent entre 1.500 et 2.000 euros par mois (brut). L'avantage décroît ensuite pour s'annuler au-delà de 2.413 euros.

3 Saut d'index. Au rayon des moins bonnes nouvelles, le Fédéral a décidé de procéder à un saut d'index. Autre-

ment dit, de renoncer à l'indexation automatique des salaires pour éviter une augmentation de 2 %. Sans cette décision gouvernementale, l'indexation des salaires des fonctionnaires, ainsi que de plusieurs commissions paritaires (textile, socio-culturel, gardiennage) aurait dû avoir lieu en août. La suédoise a donc empêché une augmentation de 2 % de votre salaire en août.

Le manque à gagner est collectif. Et, plus le salaire est important, plus la perte est prononcée. À partir de 2.400 euros brut par mois, la perte de pouvoir d'achat en 2015 dépasse les 100 euros.

4 Non-indexation de dépenses fiscales. Il n'y a pas que les salaires que l'on a « oublié » d'indexer. Certaines dépenses fiscales aussi. Sans être exhaustif, notons que l'exonération des dépôts

d'épargne ou les réductions d'impôt accordées aux investissements dans l'économie d'énergie ou aux véhicules électriques n'ont pas été indexées. L'impact de la non-indexation de ce pot-pourri de dépenses est difficile à estimer car il nécessite la connaissance des réductions d'impôt dont bénéficie un contribuable.

Nous avons donc fait l'hypothèse (très) simplificatrice que chaque Belge est impacté dans la même proportion. Comme cette mesure doit rapporter 46 millions à l'État en 2015, le coût annuel par habitant est estimé à 4,1 euros.

5 Hausse de la TVA sur l'électricité. Depuis le 1^{er} septembre, la TVA sur l'électricité est (re)passée à 21 %. L'augmentation de la facture est immédiate. Sur un an, en se basant sur le prix moyen de l'électricité (qui varie fortement selon votre fournisseur), la hausse de la facture est estimée à 100 euros, tout rond, pour une consommation type de 3.500 kWh. Mais en 2015, la

hausse de TVA n'a eu lieu que sur les quatre derniers mois de l'année, durant lesquels on consomme 35 % du total annuel, selon les standards. Cette année, cette mesure TVA a donc coûté 35 euros à un ménage consommant 3.500 kWh. Pour une personne seule, consommant moins, le coût est évidemment moindre.

6 Hausse des accises. Dès 2016, des hausses (carabinées) d'accises sont à prévoir sur certains produits. En 2015, elles ont été plus modérées. Les prévisions budgétaires tablent sur 25 millions de recettes supplémentaires sur le diesel, 37,5 millions sur l'alcool, et 23 millions de hausse généralisée des accises sur tous les produits (même le café). Les montants qui précèdent étant modestes à l'échelle fédérale, nous avons fait l'hypothèse que chaque Belge contribuerait un peu à l'effort total de 85,5 millions. Ce qui réduit le pouvoir d'achat de 7,6 euros par personne cette année.

Cas particulier : le tabac, sur lequel les accises ont grimpé de 100 millions en 2015, soit une hausse de 14 centimes pour le paquet classique. Pour quelqu'un qui fume un paquet par jour, ça fait 51,9 euros de perdus dans la nicotine en 2015.

7 Taxation des intercommunales. Depuis juin, elles sont soumises à l'impôt des sociétés. Si certaines contestent la mesure et n'ont pas répercuté cette taxe dans leurs tarifs, les tarifs régulés des gestionnaires de réseau de gaz et d'électricité ont, eux, directement été revus à la hausse en juin. Sur sept mois, c'est 10,2 euros de moins, en moyenne, pour un ménage qui affiche une consommation standard. Un montant qui dépend aussi de votre consommation.

8 Divers. Ne manque-t-il pas certaines mesures dans notre calcul ? Sans doute. On aurait pu tenir compte de l'augmentation de la taxe sur les opérations de bourse par exemple, ou de la taxe bancaire (qui pourrait impacter les tarifs de votre banque). En 2015, le gouvernement a aussi relevé les droits de greffe ou décidé de taxer les structures offshore. Des me-

sures dont l'effet sur le pouvoir d'achat est particulièrement complexe à chiffrer.

Retenez donc que, si vous êtes concernés par l'une de ces mesures « diverses », votre facture finale de 2015 est sans doute un peu plus salée que celle proposée dans notre calcul du jour. ■

XAVIER COUNASSE

MÉTHODOLOGIE

Nos hypothèses

Dans ce simulateur, nous avons comparé deux scénarios pour l'année de revenus 2015 : un scénario fictif dans lequel la suédoise n'aurait rien fait depuis son entrée en fonction, et le scénario réel. Si le scénario réel a augmenté le pouvoir d'achat du travailleur, les montants sont positifs, et vice versa.

Certaines hypothèses ont été nécessaires. Le contribuable étudié :

► est soumis à des additionnels

communaux de 7 %.

► utilise les frais professionnels forfaitaires dans sa déclaration d'impôt.

► perçoit son salaire mensuel 13,92 fois sur l'année.

► a dû renoncer à une augmentation de son salaire de 2 % au mois d'août, à cause du saut d'index.

► payait déjà de l'impôt auparavant. Certains chômeurs, pensionnés ou très bas salaires ne payaient pas d'impôt avant l'arrivée de la suédoise. Ceux-là ne bénéficient donc pas du cadeau des frais forfaitaires ou du bonus à

l'emploi et ne subissent donc que les mesures négatives du gouvernement.

x.c.

L'impact du gouvernement Michel sur vos revenus 2015

